

**Le temple de Vallorbe**  
300 ans d'histoire architecturale



Catherine Schmutz Nicod  
historienne des monuments  
Av. Ruchonnet 41  
1003 Lausanne  
021 311 91 32

avec la collaboration de  
Tamara Robbiani  
historienne des monuments

## Table des matières

Bibliographie.....	p. 3
Archives et bibliothèques contenant des documents sur le temple de Vallorbe.....	p. 4
Introduction.....	p. 5
Description succincte.....	p. 7
Chronologie des travaux depuis 1711 jusqu'en 1937.....	p. 7
La tour.....	p. 10
La nef.....	p. 13
Le chevet à cinq pans.....	p. 14
La toiture, couverture et charpente.....	p. 15
La restauration de 1937-1942 par les architectes Frédéric Gilliard et Frédéric Godet.....	p. 18
Les aménagements intérieurs et le mobilier.....	p. 21
La table de communion, les bancs, le plafond, les lambris, les peintures, les orgues, les vitraux, les objets de culte.....	p. 21-25
Les divers travaux après 1942.....	p. 21
Les aménagements extérieurs.....	p. 26-28
Les enduits, les cloches et sonnerie, l'horloge, le coq et turlupe, la terrasse.....	p. 26
La cure construite en 1753, d'après Monique Fontannaz.....	p. 29
Conclusion.....	p. 30
Légendes des illustrations.....	p. 31
Annexe : Illustrations	

## Bibliographie

- Clément Pierre-Paul, Cruchet Bernard et Rouiller Jean-Jacques, *Charles Clément, pétrisseur des mondes*, Verseau, Denges, 1989
- Donche Gay Sophie, *Les vitraux du XXe siècle de la cathédrale de Lausanne*, Payot, Lausanne, 1994
- Fontannaz Monique, *Les cures vaudoises. Histoire architecturale 1536-1845*, BHV n°84, Lausanne, 1986
- Grandjean Marcel, *Les temples vaudois*, BHV n°89, Lausanne, 1988
- Hubler Lucienne, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle. Démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, BHV n°78, Lausanne, 1984
- Martin Marcel, «Lieux de culte à Vallorbe», in *FA Vallorbe* [ACV, FAV 15]
- Mottaz Eugène (publié sous la dir. de), *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, 2 vol. Lausanne, 1914-1921, réimprimé en 1982
- Pittet Edouard, *Jakob Samuel Weibel. Peintre et graveur de paysages 1771-1846*, Staempfli, Berne, 1996
- Turrian Emile-David, *Les temples nationaux du canton de Vaud*, Lausanne, 1896 (recueil de gravures)
- Vallotton P.-F., *Vallorbes. Esquisse géographique, statistique et historique*, Bridel, Lausanne, 1875
- Vallorbe. Ouvrage publié à l'occasion du 850<sup>e</sup> anniversaire de la première mention du village 1139-1989*, Commune de Vallorbe, Vallorbe, 1989
- Dictionnaire historique de la Suisse*, disponible partiellement en ligne : [www.hls-dhs-dss.ch](http://www.hls-dhs-dss.ch)

## **Archives et bibliothèques contenant des documents sur le temple de Vallorbe**

Archives communales de Vallorbe : dossiers concernant le temple du 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle

Archives cantonales vaudoises : plans, cartes ; fonds AMH A 170/7 (A 13001, etc.), AMH D7/336 ; ouvrages publiés ; cotes Bb 1/38, man. rom., 540-541, 24 janv. 1711 / 567 / 568, 28 févr. 1711 / 635, 2 mai 1711.

Archives d'Etat, Berne : B VII 772, c. très. rom 1710-1711, 41

Bibliothèque cantonale et universitaire et bibliothèque des Cèdres à Lausanne : Ms 385, S. Olivier, 86 v. Ouvrages sur les réalisations de Gilliard et Godet.

Archives du Sipal : documentation pour réalisation du panneau historique

Archives des monuments historiques à Berne : iconographie (trouvé deux photographies anciennes)

Archives de la Ville de Lausanne : liste des principaux travaux exécutés sous la direction des architectes Gilliard et Godet, rue de Bourg 28 à Lausanne, 1913-1938.

Nous remercions vivement M. Soguel, archiviste de la Commune de Vallorbe, de même que Mme Amacher, archiviste des monuments historiques à Berne, et Mme Robbiani au Sipal, de leur aide et collaboration.

## Introduction

Le temple de Vallorbe, malgré les changements urbanistiques qui ont modifié ses alentours, demeure une silhouette emblématique de la ville, visible loin à la ronde. Quand on voit le temple depuis la rive de l'Orbe, devant l'ancien casino par exemple, il constitue encore, et ce malgré le contexte chamboulé, un bel ensemble avec la cure, caractéristique avec ses volets verts et blancs.

La tentation est grande de superposer à cette vision d'aujourd'hui l'eau-forte de Jakob Samuel Weibel datée de 1832, représentant la cure et l'église bien reconnaissables, mais qui ne peut constituer une véritable référence comparative, car il s'agit d'une vue idéalisée et romantique, faisant abstraction de son contexte. A cette époque, les deux bâtiments formaient néanmoins un tout plus homogène, séparés seulement par le grand verger attenant à la cure, qui a disparu par la suite au profit de constructions nouvelles.

Si l'édifice marque tant le paysage urbain de Vallorbe, c'est qu'il est l'un des plus grands « temples de campagne » du canton de Vaud, comme le décrit le professeur Marcel Grandjean dans son ouvrage sur *Les temples vaudois*, en effet ses dimensions sont exceptionnelles : une longueur de 29,50 mètres par une largeur 16,30 mètres (sans tour). L'imposant clocher et sa toiture, une flèche cantonnée de quatre « clochetons » d'angle, apportent eux aussi une empreinte forte dans Vallorbe, et fonctionnent certainement comme un élément d'identification. Les photographies et cartes postales montrant ce point de vue de la ville sont d'ailleurs les plus fréquentes.

L'ancienne église de Vallorbe est déjà citée en 1139 puis, en tant que paroissiale en 1228. L'église médiévale, dédiée à Saint-Pancrace, était aussi celle d'un prieuré clunisien, incorporé en 1321 à celui de Romainmôtier. Elle a été affectée au culte protestant dès 1536. Délabrée et trop éloignée du centre du village, on la reconstruit au début du 18<sup>e</sup> siècle, près de la cure et du clocher communal (qu'on incorporera en fait à l'édification du temple). Dans les archives de Vallorbe (cote G 42), on peut encore lire la liste des 102 habitants qui ont opté pour la reconstruction d'un nouveau temple, à l'initiative du pasteur François-Emmanuel David, avec la somme en argent ou en nature qu'ils ont donné (on appellerait ça une souscription aujourd'hui).

Nous avons retranscrit dans notre étude plusieurs documents du 18<sup>e</sup> siècle concernant la construction du temple, non seulement pour leur valeur historique, mais aussi pour la saveur qu'ils donnent à l'édifice, réussissant à le faire parler autrement que par les pierres. L'histoire d'un monument, au sens moderne du terme, *a fortiori* d'une église, c'est avant tout l'histoire d'une communauté qui a choisi de réaliser un bel ouvrage d'art. Dans le cas de la construction du temple de Vallorbe, le mot « communauté » prend vraiment tout son sens, quand on sait que 5'000 journées ont été offertes par les habitants pour aider à la construction ! Quel engagement extraordinaire... Le monument, cette fois au sens premier du terme (servant à rappeler), nous relie à un passé peu éloigné dans le temps, 300 ans, mais qui l'est tellement quand on compare les moyens de construction d'alors avec ceux d'aujourd'hui. Si le temple est emblématique de Vallorbe, de par sa silhouette très facilement identifiable, il l'est aussi par la mobilisation exemplaire des paroissiens qui l'ont projeté, construit (en partie de leurs propres mains), et qui ont participé à son financement dans la mesure de leurs moyens, et qui continuent encore à le faire vivre.

Au moment de la construction, LL. EE. pallient généreusement les manques en argent de la Commune, c'est pourquoi elles donnent 400 écus blancs, ce qui représente la plus grande somme par rapport au coût final. Le régime bernois participe très régulièrement à la construction des temples du Pays de Vaud et joue souvent un rôle de premier plan, le pouvoir temporel n'étant pas séparé du religieux. En contrepartie, les initiales des gouverneurs se trouvent bien placées aux entrées de l'édifice, de même que leurs armes à l'intérieur (celles-ci ont été enlevées après la révolution vaudoise). De plus, le choix de l'architecte s'est porté sur Jean-Gaspard Martin, habitant Yverdon mais d'origine alémanique, qui a travaillé durant toute sa carrière au service de LL. EE. Il importe à Vallorbe, et ailleurs dans la région, un type d'architecture et un plan d'église qui sont devenus depuis lors tout à fait caractéristiques de notre canton. C'est dire combien le temple de Vallorbe est une œuvre architecturale fortement imprégnée par LL. EE. de Berne malgré un commanditaire communal, et une main d'œuvre essentiellement locale.

## Description succincte

Le temple de Vallorbe est constitué d'une longue et vaste nef se terminant par un chevet à cinq pans, tous deux implantés dans la pente assez raide de la parcelle. Cette situation est bien visible en façade : au nord, au bord de la route qui longe l'édifice, les baies en plein cintre sont disposées bien plus haut qu'au sud.

Du côté occidental, une haute tour d'horloge sert de clocher-porche. Le terrain a été aplani sur le midi pour ménager une terrasse, agrémentée d'arbres, apportant le dégagement nécessaire aux deux entrées du temple, au sud et à l'ouest. La physionomie extérieure du bâtiment a relativement peu changé depuis l'origine, contrairement à l'aménagement intérieur qui a été fortement modernisé au 20<sup>e</sup> siècle (surtout en 1937-1942). A l'origine, le chevet était éclairé par trois baies, aujourd'hui celui-ci comporte cinq ouvertures, munies entre 1937 et 1952 de vitraux de l'artiste vaudois Charles Clément.

A plusieurs titres on peut facilement comparer ce temple avec celui de Ballaigues (1711), construit par le même architecte, et comportant également un chevet à cinq pans.

## Chronologie des travaux depuis 1711 jusqu'en 1937

Durant le 18<sup>e</sup> siècle, on assiste dans le Pays de Vaud à une accélération de la constructions des temples. Le professeur Marcel Grandjean, dans son ouvrage *Les temples vaudois*, évoque le vieillissement général du patrimoine architectural religieux à cette époque, et l'augmentation des constructions ou reconstructions de temples, ainsi que le phénomène de déplacement du lieu de culte d'origine, ce qui comporte évidemment une construction à neuf. Pour ce dernier cas de figure, il mentionne : « Vallorbe (1711-1712), Corcelles-le-Jorat (1725-1726), Cuarnens (1733), L'Isle (1733), Dommartin (1734), Gollion (1749), Montpreveyres (1758), Prangins (1757-1761), Prilly (1765), Morges (1768-1776), Montagny (1769), Le Mont (1797) et Le Lieu (1798-1802). »

A Vallorbe, la décision pour la construction à neuf est prise le **9 janvier 1711**, peut-être à l'initiative du pasteur David, comme suggéré par Vallotton, personnage qui sut parler fortement aux paroissiens, « touchant la nécessité de construire un temple dans le village, pour la commodité du peuple et une plus aisée et plus grande édification et instruction » (sur les cartes de Vallorbe datées de **1707** et **1708** (**fig. p. 1**), le nouveau temple figure déjà, ce qui indique un projet plus ancien); les fondations sont jetées le **19 mai 1711** sur un terrain acquis par échange de Pierre Falcy, et l'inauguration a lieu le **11 septembre 1712** : en moins de deux ans, le temple est donc dessiné et entièrement réalisé.

Une liste non datée, mais vraisemblablement datable **de la fin de l'année 1710**, subsiste encore aujourd'hui avec le nom de toutes les personnes souhaitant que « l'Eglise se transporte ailleurs, où elle a été proposée, et leur contribution » en florins ou en nature. C'est un témoignage émouvant de l'engagement des paroissiens d'alors. On y apprend par exemple que le régent « est indifférent », c'est pourquoi il donne une toute petite somme, mais il chantera durant une année lors des cultes. Certains proposent des marchandises, un millier de

clous, des journées de travail. Grâce à cette liste de noms, de prénoms, de fonctions, la mobilisation et la détermination des gens de Vallorbe nous semble ainsi très palpable.

Cet engagement des habitants est encore mieux perceptible quand on sait qu'ils ont offert 5'000 journées de travail (selon plusieurs auteurs cités en bibliographie).

Le **16 mars 1711**, le bailli Jacob Stettler écrit à la Commune qu'il va venir « pour y faire marquer l'endroit le plus convenable que nous trouverons à propos pour la situation de dite église. »

C'est l'architecte **Jean-Gaspard MARTIN**, de Berne, installé à Yverdon, qui reçoit la tâche de concevoir (dessiner), de marquer les fondations, et de suivre la construction du temple. Il est payé par la Commune, mais celle-ci bénéficiant largement de l'aide financière de LL. EE., ceux-ci durent proposer un de leurs architectes.

Qui est Martin ? Monique Fontannaz explique dans son ouvrage sur les cures vaudoises (op. cit.) qu'afin d'assurer sur le plan local une bonne maintenance des bâtiments officiels, LL. EE. nommèrent des inspecteurs des bâtiments et des architectes. En 1718, on renonça aux services de notables locaux plus ou moins experts en matière de construction pour faire appel à un véritable professionnel, que l'on nomma « Inspecteur général des bâtiments souverains dans tout le Pays de Vaud ». Le choix de LL. EE. se porta sur Johann Caspar Marti, tailleur de pierre originaire de Rapperswil, qui s'était établi à Yverdon vers 1710. Son entreprise dut s'implanter assez rapidement puisqu'en 1718 il était déjà bourgeois de cette ville sous le nom francisé de Jean Gaspard Martin et se voyait gratifié du titre d'architecte. Pour assurer une « soigneuse maintenance », il devait faire la visite de tous les bâtiments bernois du pays au moins une fois tous les deux ans, puis communiquer aux baillis, ou aux Bannerets selon les cas, la liste des réparations à effectuer, etc.

Le gouvernement avait pu s'assurer de sa « capacité, vigilance et fidélité » à l'occasion de plusieurs travaux importants qui lui avaient été confiés dès 1711, notamment la construction des cures de Bercher, Donneloye et Saint-Livres. Martin resta à ce même poste durant 26 ans ! On le délivra de ses responsabilités le 24 avril 1744, soit peu de temps avant sa mort ; ceci montre à quel point la personne et le système avaient donné satisfaction. De 1710 à 1738, année à laquelle il paraît avoir cessé de produire, Martin fit construire quatorze cures entièrement à neuf et au moins quatre en partie, les temples de Ballaigues 1711, de Fiez, 1717, de Chapelle-sur-Moudon, 1719/1724 (agrandissement par Martin), de Gryon (remanié par Martin en 1722-1724), l'ancienne église d'Echallens, 1726 (attribution), un projet pour la reconstruction du chœur de l'église de Villars-le-Terroir (1733), le temple des Clées, 1738-1740, de Rueyres, 1738, et encore d'autres bâtiments bernois.

En 1711, LL. EE. de Berne demandent ceci à Martin:

« Verlangend dass der Mr. Marti so dismal zu dem Tempelbauw zu ballaigues begriff ist, einen guten geometrischen Plan zeichen solle, wie dieses Gebäuw wol proportionirt gemacht werden können » (ACV Bb 1/38, 540-541).

C'est-à-dire : « Exigeant que le maître Martin, en ce moment occupé à la construction du temple de Ballaigues, dessine un bon plan géométrique, et que ce bâtiment puisse être bien proportionné. »

Cette citation est intéressante car elle est révélatrice d'un besoin exprimé par l'autorité de bonne architecture (bien proportionnée).

Par ailleurs, LL. EE. demandent :

« das ( ?) Tempel abzubrechen und die Mitte des Dorff Vallorbe zu dem Glockenthurm zu bauwen » (ACV Bb 1/38, 568)

« de démolir le temple et de construire au milieu du village, près de la tour d'horloge ».

Les archives de Vallorbe conservent une très belle série de documents concernant la construction du temple, série qui a été abondamment exploitée par les historiens. Grâce à l'heureuse conservation des documents jusqu'à nos jours, nous pouvons connaître par exemple le nom de l'architecte, des maçons, ou encore du tailleur de pierre de la table de communion et de l'horloger.

Or, bien que ces textes aient été à maintes occasions exploités, nous avons pourtant choisi de reproduire quelques uns presque *in extenso* dans le cadre de notre étude, car ils ont été cités parfois peu fidèlement, et souvent lus avec une optique qui n'est pas tout à fait la nôtre aujourd'hui. Il vaut vraiment la peine de retourner aux sources de première main quand on a la grande chance d'en posséder, et tenter de se forger par soi-même une opinion sur les événements anciens sans passer par le crible de ses prédécesseurs. C'est plus complexe qu'il n'y paraît...

De plus, se plonger dans ces textes au français suranné et à l'orthographe parfois très surprenante est un vrai régal, cela rend les faits anciens plus proches de nous, et nous permet aussi de mieux comprendre les préoccupations d'alors, le contexte social ou culturel dans lequel ont évolué les protagonistes de la construction.

L'orthographe est modernisée par nos soins pour faciliter la lecture :

Le premier texte que nous citons est la facture (non datée malheureusement) à payer par la Commune pour le travail effectué par l'architecte Martin, ce qui nous permet de savoir combien celui-ci a été rémunéré, et quel type de travail il a exécuté :

« L'honorable Commune de Vallorbe à leur très humble serviteur Jean Gaspard Martin architecte, Yverdon.

Pour son dessin dressé pour l'Eglise du dit Vallorbe, vient 45 ff.

Item pour 13 journées employées à visiter la place et marquer les fondements et visiter l'ouvrage. Le tout par ordre de Monseigneur le bailli Stettler et de la Commune à 20 batz par jour en considération que la dite Commune m'a donné, plus repas, fait 65 ff. Total 110 ff. »

Une lettre de Gaspard Martin, Yverdon, datée, elle, du **5 août 1715**, relate un différend sur le travail fourni, lettre adressé à Monsieur Vallotton, secrétaire du Conseil à Vallorbe :

«Monsieur,

Par réponse de la vôtre du 29 juillet, vous saurez que je ne crois pas de m'être remis à la volonté de votre honorable Commune pour mes peines que j'ai pris pour votre Eglise, pour les journées que vous dites que je n'ai fait que de Ballaigues, je ferai voir que j'en ai fait plusieurs de Bercher, et le tout par ordre que j'ai eu, touchant les traitements que j'ai reçus de votre Commune, ils sont écrits dans mon livre, je ne crois pas que ce soit toutes les fois

comme vous me marquez. Touchant le plan et dessin, je tiens pour fait à ce que mon Seigneur le bailli ou Leurs Excellences nos souverains Seigneurs en jugeront examiné le plan et dessin, vous trouverez que le temple et la tour est conforme hormis que la ramure n'a pas été faite suivant le dit plan à l'intention de LL. EE., et ceux qui l'ont fait faire comme elle est pourraient bien en répondre encore à présent, et que monsieur votre ministre y a ajouté 10 (?) pieds de longueur, à cause de cela, vous voulez peut-être dire qu'il vous a été inutile, je trouve ceux qui s'offrent de faire un plan avec l'élévation pour un écu assez plaisants, s'ils veulent m'en faire comme il faut pour un bâtiment, je leur en donnerais un louis neuf et il me sera encore permis d'y ajouter ou diminuer à la longueur, si votre gouverneur est de commodité de venir ici pendant toute la semaine prochaine, et seul, j'y serai pour convenir avec lui si possible, sinon chacun restera jouxte ses droits, je vous salue très tous en général et suis avec plaisir, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. »

*ramure* : charpente

Cette lettre est donc rédigée par l'architecte du temple (c'est ainsi qu'il se nomme, ce qui n'est pas encore très fréquent à cette époque), Jean Gaspard Martin, de langue maternelle allemande, dans un style qui à force d'être maladroitement structuré, en devient déconcertant. On sent que l'homme n'est pas habitué à écrire, du moins le français, tant cela semble proche du charabia ! Le contenu de la lettre, à distance de plusieurs centaines d'années, est aussi assez cocasse. Offensé dans son amour-propre, Martin y défend avec ardeur son statut d'architecte, de maître du projet, libre de ses mouvements et de ses intentions. On apprend aussi dans cette missive que Martin est occupé au même moment à Ballaigues (où il réalise le temple) et à Bercher (la cure).

### **Tour du temple ou clocher**

Dès le début de l'affaire du temple, il est question de reconstruire le nouvel édifice proche de la tour communale, comme on l'a vu précédemment. Finalement, cette tour est intégrée à la construction du temple, et devient même « multifonctionnelle » : tour d'horloge, mais aussi clocher et porche d'entrée.

Voici un contrat passé spécialement le **5 mai 1711** avec les maîtres maçons pour l'édification de cette partie du temple, et d'autres parties encore :

« 1711. Pasche et Convention en faveur de l'honorable Commune de Vallorbe d'avec les honorables maîtres maçons ci-devant spécifiés pour la **Construction de la tour** du nouveau temple du dit lieu.

Le cinquième jour du mois de mai de l'année 1711. convenu a été fait entre l'honorable Conseil de Vallorbe et les maçons ci-bas signés, de Buttes, par lequel convenu les dits maçons ont pris à tâche la Tour du temple nouveau qu'on construit au dit Vallorbe, laquelle ils feront de la hauteur et de la largeur marquée dans le plan qui leur a été proposé, savoir de soixante pieds du roi de hauteur et de 20 pieds de largeur, avec ses ogives, et ses coins de pierre de taille, comme ils sont marqués dans le dit plan. Ils feront aussi dans la dite tour deux grandes formes de portes. Une à l'entrée du temple dans la hauteur et la largeur marquée et encore une

autre plus petite, pour aller sur la voûte du temple. Ils feront des petites fenêtres de distance en distance et une fenêtre double à chaque face de la tour comme il est marqué, près des cloches, plus ont pris à tâche de faire un portail au dit temple, du côté du midi comme porte le plan, et une petite porte de trois pieds de large du côté de bise. Ils feront aussi les coins ou les angles, avec les ogives du temple, de pierre de taille, proprement travaillées, aussi bien que les six angles du chœur, le tout coupé avec le ciseau, et piqué avec la boucharde. Plus ils démoliront les fenêtres du vieux temple, et les vendront posées à leurs frais, avec cette réserve qu'eux-mêmes livreront toutes les pierres de taille, dans le lieu le plus commode pour les charrois et dans la pierrière où ils en ont déjà tiré s'il est possible. Ils démoliront aussi eux-mêmes les pierres du vieux temple propres pour de la taille, lesquelles cependant on leur vendra sur place, aussi bien que tous les autres matériaux. Plus ils feront une plate-forme devant la grande porte, en demi-rond de quatre degrés, dont le plus long aura dix pieds, et les trois autres à proportion. Ils rustiqueront, blanchiront, mettront en couleur toutes les fenêtres et portes. Le tout à dit de bon maître, pourquoi il leur sera donné deux cents trente écus blancs et douze sacs de graine de moulins, plus on leur fournira cinquante journée pour leur aider à découvrir (?) la pierre ou autres choses, on leur fournira le bois pour les ponts, et les cordages, bien entendu que si on ne pouvait pousser la tour cette année jusqu'à sa hauteur, les dits maîtres ne seront pas en droit d'inquiéter la Commune, réservant l'approbation du menu peuple pour foi de quoi les parties ont obligé leurs biens réciproquement. Fait au dit Vallorbe le jour, et auquel de plus :

Plus on a donné aux dits maîtres maçons un écu blanc pour boire un verre de vin, par de plus le marché ci-dessus spécifié.

Le 8<sup>e</sup> jour du mois de mai 1711, les conseillers et général assemblés pour repasser par dessein le présent convenu sont approuvés dans tous ses points, dans les conditions y mentionnées et que les dits maçons feront le tout de bonne foi conformément au plan, et à dit et connaissance de maître expert, qui en feront une visite, la besogne étant parachevée, pour foi de quoi les présentes ont été signées de part et part, sous obligation de leurs biens.

David fils de Etienne Thiébaud de Buttes, G L Pierre Leuba de Buttes. »

Une *pasche* ou *pache* est un contrat

Les *ogives* semblent être les contreforts situés au pied de la tour

Nous apprenons donc que les maîtres maçons de la tour du temple sont **Etienne Thiébaud** et **Guillaume Leuba** (initiales GL), comme on peut le lire dans une autre *pasche*. Ici, c'est le fils d'Etienne, David, qui signe à sa place.

Les maçons du temple, dans plusieurs ouvrages historiques, sont nommés « Thiébaud et Pierre Leuba », de Buttes (Neuchâtel). Selon les documents conservés dans les archives, ce sont plutôt « Guillaume Leuba et Etienne Thiébaud ». Il y a peut-être eu une confusion à cause de graphies un peu difficiles à lire. Ces maîtres sont originaires de Buttes (NE), d'où sont issus plusieurs générations de maîtres maçons.

Nous pouvons déduire de ce texte qu'un perron en demi-cercle a été installé devant l'entrée de la tour avec quatre marches. Il apparaît que les encadrements des ouvertures étaient peints. En effet, la pierre, même de taille, était rarement laissée apparente, c'est-à-dire sans enduit ou simple passage à la chaux. On la peignait ou crépissait pour des raisons esthétiques et à la fois climatiques. Il apparaît aussi qu'on a utilisé les matériaux de construction de l'ancienne église pour réaliser la nouvelle, comme cela se faisait très couramment, par souci d'économie.

La pierre de taille est utilisée pour les contreforts de la tour, les chaînes d'angle de celle-ci, ainsi que du chevet (ces dernières ne sont plus visibles aujourd'hui, car, nous semble-t-il, elles sont masquées par le crépi actuel : or leur traitement à la boucharde impliquerait qu'elles restent visibles, même sous un crépi mince).

Le **23 juin 1711**, on passe un contrat avec les maîtres maçons pour construire une **grue**:

« Les sieurs Conseillers assemblés pour vaquer aux affaires de Commune, sont convenus avec Maître **Guillaume Leubaz** et **Etienne Thiébaud**, pour faire une grue pour hissage de la construction du clocher, que les dits maîtres ont à tâche pour la Commune de Vallorbe. A savoir que la Commune leur fournira tous les matériaux pour faire la dite grue, à la réserve de la chaîne, et que les dits maîtres fourniront la façon pour la faire, avec la chaîne, et la besogne étant parachevée, la dite grue restera tout entière à la Commune en son propre, à la réserve de la chaîne qui restera toujours aux dits maçons, comme l'ayant fournie en leurs propres. »

Ces deux derniers textes nous montrent les moyens mis en œuvre par les artisans : usage de ponts, de cordages, de chaîne, de ciseaux, de bouchardes.

Formellement, le clocher de Vallorbe appartient à un « type traditionnel » issu de la tradition romane, éclairé par des baies géminées en plein cintre, dont les impostes sont ici cubiques, ce qui le distingue des autres exemples vaudois, cités par Marcel Grandjean: Gimel (1702-1703), Peney / Vuitebœuf (1706) et Missy (1758).

Sur cette tour, on peut noter la présence d'un détail architectural fort : il s'agit des chaînes d'angle en harpe, très saillantes, (en ciment aujourd'hui, mais à l'origine en pierre de taille selon le contrat de 1711), alors qu'en général ce sont les chaînes rectilignes qui dominent. On retrouve des chaînes d'angle en harpe au clocher du temple des Clées, 1738-1740, réalisé par le même architecte, ainsi qu'à Missy, en 1758, et peut-être à Fiez.

Les soubassements exigent de la « pierre dure » puisqu'ils sont censés arrêter la montée de l'humidité du sol. On prévoit en 1706 au nouveau clocher de Peney-Vuitebœuf « un beau et agréable débossé de belles pierres au bas de la tour », qui devait sans doute jouer le même rôle, et qui se retrouve également à Vallorbe. On appelle ici « débossé » le contrefort situé au pied du clocher.

Une belle inscription prend place dans un cadre architecturé, au-dessus de la porte occidentale du temple: C EST ICI LA / MAISON DE / DIEU ET LA / PORTE DES / CIEUX. GEN. 28  
La même inscription se trouve au temple de Fiez, au-dessus de la porte principale, dans le bandeau de l'arcade (1717), également construit par Martin.

Quant aux dates qui sont gravées sur les clefs des portes avec les initiales des gouverneurs de l'époque, suivies de « G », ce sont :

« 1711 / IPG MM / G » et « 1712 DA PI / G ».

**(Fig. p. 1)** La gravure réalisée par Turrian en **1896**, tirée des *Temples nationaux du canton de Vaud*, montre l'édifice caché derrière une frondaison d'arbres, d'où ressort le sommet du clocher, et, au-dessous, un édicule accolé à celui-ci.

Vallotton signale que le temple fut plusieurs fois réparé au cours du 18<sup>e</sup> siècle déjà (en 1737, 1741, 1757 et 1761), « surtout dans sa tour et sa flèche ; même, l'an 1759, il fallut reconstruire *en roc sain la corniche ventale du dessus du clocher*, cela au prix de quatre-vingt-dix florins. »

## La nef

La vaste nef longitudinale de Vallorbe est habilement implantée dans la pente de la parcelle. Côté rue, les fenêtres sont disposées bien plus haut que du côté terrasse, sans pourtant que cela crée une gêne visuelle. La nef se termine par un chevet à cinq pans, qui est une réminiscence de la forme des chœurs gothiques, à notre sens, mais qui en a perdu l'usage. En effet, le chevet, de par sa forme et sa fonction, continue véritablement la nef sans décrochement ou ressaut, conçue intérieurement comme un grand auditoire, dans un esprit réformé. D'ailleurs, des bancs sont installés aussi sur le pourtour du chevet, poursuivant ceux de la nef. Dans cet esprit, nous supposons que la chaire ne se situait pas où on l'a installée en 1937, mais plutôt en face de la porte d'entrée sud, où les bancs devaient converger de parts et d'autres. A cet endroit de la nef nord, il n'y avait pas de fenêtre, celle-ci ayant été percée seulement en 1937, tout comme celles du chevet (1942). Cette disposition au nord évitait le contre-jour d'un emplacement au sud, où la chaire a été mise à une date indéterminée (voir photographie ancienne (**fig. p. 18**)). Donc, malgré un axe spatial longitudinal, nous pensons qu'à l'origine l'aménagement intérieur était orienté vers la chaire située au milieu de la nef, adossée à un pan de mur aveugle. Nous avançons cette supposition par la simple observation du plan originel du temple, mais ne nous appuyons sur aucune source de première ou deuxième main qui confirmeraient cette hypothèse. La disposition intérieure que nous envisageons semble cependant contredire l'architecture générale du monument, mais ce n'est de loin pas un exemple isolé dans notre région. Nous constatons avec le cas précis de Vallorbe qu'il est difficile de faire évoluer un type architectural quand une longue tradition y est liée ; l'arrivée de la Réforme a pourtant apporté un nouveau type de plan, appliqué à Genève et dans notre canton (par exemple au temple ovale de Chêne-Paquier), mais les habitudes ne s'en vont pas si rapidement. L'image extérieure donnée à l'église, se ralliant à un modèle ou un schéma immédiatement reconnaissable car traditionnel, a primé sur la fonction du bâtiment, la tenue du culte et son organisation spatiale. Cette disposition longitudinale, archaïsante car obsolète, est si fréquente dans le canton de Vaud qu'elle en constitue, étonnamment, une caractéristique de notre architecture religieuse, comme le démontre Marcel Grandjean dans son ouvrage.

En façade, peu d'éléments décoratifs apparaissent, si ce n'est les **fenêtres** de la nef, qui montrent des ébrasements chanfreinés (**fig. p.7**), tout comme à Ballaigues (1711). A l'origine, les ouvertures du temple devaient être mises en valeur par un chambranle en pierre de taille, et les angles marqués par des chaînes, également en pierre de taille. Ces simples éléments architectoniques permettent aux maçons de proportionner agréablement les façades. Aujourd'hui ces éléments nous semblent malheureusement cachés sous un crépi épais qui donne un aspect trop lisse et uniforme à l'ensemble, ce qui enlève à la fois du relief et de l'animation au monument. En cas de rénovation des façades, cela vaudrait la peine d'y prêter attention pour permettre une meilleure mise en valeur de l'architecture. La porte sud était à l'origine surmontée d'une fenêtre en plein-cintre et non d'un oculus, ce qui a à notre sens aussi altéré l'harmonie et régularité des percements.

(**Fig. p.1**) La vue de Weibel, la plus ancienne vue connue du temple, datée de **1832**, montre une entrée en plein cintre au sud avec auvent couvert en tuiles, reposant sur des colonnes en bois et masquant les baies ; une nef passée en blanc ou en clair, contrastant avec le clocher et sa chaîne d'angle harpée en pierre apparente. Ce dernier est flanqué de deux petits édifices, servant de dépôt et bûcher. Cette vue est peu conforme à la réalité, on a l'impression que la tour est séparée de la nef, et que cette dernière n'est éclairée par aucune fenêtre.

Le **2 février 1714**, deux ans après la fin des travaux, on décide de poser des panneaux en métal avec les armes de LL. EE. et des bannerets à l'intérieur du temple :

« Pasche faite en le Conseil le 2 février pour poser les armes de LL.EE. et des Seigneurs Banderets dans l'Eglise. 1714

Le 2 février 1714, le Conseil assemblé pour vaquer aux affaires de Commune a fait pasche et convention avec le sieur Isaac Baussard de Vaulion, pour poser les armes des seigneurs Banderets, en quatre panneaux, à 15 florins, rendus posés à ses frais et dépends et à dit de maître au contentement de Commune, de plus le dit corps a en même temps donné à tâche au même de faire toutes les gaines de cuivre jaune qu'il faut pour couvrir les sept panneaux d'armes tant de LL. EE. que des Seigneurs Banderets et Seigneur Bailli, pour le prix de 22 batz par panneau. Le dit sieur Baussard fournira le fil de cuivre et la façon, et la Commune la plaque de fer qu'il faut pour les châssis percés ( ?), rendra le tout fait et parfait et posé à ses frais et dépends et à dit de maître au contentement de ditte Commune. Vallotton secrétaire du conseil. Isaac Boussard. »

Il y a une incertitude sur le nom *Boussard* ou *Baussard*

Ce contrat démontre la grande importance donnée au pouvoir temporel, en l'occurrence celui de Berne, dans les édifices religieux. Une autre manifestation de ce pouvoir est apportée sur les clés des portes d'entrée du temple où sont gravées les initiales des gouverneurs. Sous l'Ancien Régime, il n'y a pas de séparation des pouvoirs, LL.EE. s'occupant de construire et d'entretenir les temples, les cures pour les pasteurs, et de les rémunérer. Cette union entre Eglise et Etat est encore la nôtre aujourd'hui, malgré la tentative de séparation en 1847, avec la création de l'Eglise libre.

### **Le chevet à cinq pans**

Le chevet comportait deux baies de moins à l'origine, il était donc peu éclairé.

Avec ce chevet développé en cinq pans, l'architecte Martin reprend une tradition ancienne remontant aux églises gothiques, et remise au goût du jour (pour une raison que nous ignorons) par les architectes bernois Abraham I Dünz et Samuel Jenner. Cette nouvelle tradition de « chœur polygonal » est donc ici une importation bernoise.

Le premier exemple de la série dans la chronologie est Bussigny (1675) par Abraham I Dünz certainement, Fey (1702) par Samuel Jenner, Essertines-sur Yverdon (1702), par Samuel Jenner, et Sullens (1712-1713), attribuable à Samuel Jenner.

A Ballaigues, construit par l'architecte Martin en 1711, qu'on appelle encore Marti, on propose aussi un chevet très fermé, car ne possédant qu'une seule fenêtre axiale.

Les cartes anciennes datées de **1707** et **1708 (fig. p.1)**, donc avant la construction, montrent un très grand temple orienté dans l'autre sens que celui réalisé, donc avec un chevet orienté à l'est.

## Toiture, charpente et couverture

La Chambre économique du Pays de Vaud permet l'abattage du bois nécessaire pour la construction du nouveau temple le **16 mars 1711**, comprenant certainement celui pour la charpente.

Comme on l'a vu précédemment dans la lettre de Martin, la toiture a posé des problèmes, et a subi des changements en cours d'exécution :

**10 juillet 1711** : « Demande de secours en argent pour couvrir de tuiles la toiture de la nouvelle Eglise de Vallorbe.

Très honoré Seigneur Bailli,

En suite de lettres adressées par Monsieur le Bailli aux Illustres et Puissants Seigneurs les Boursiers et Banderets avec le mémoire concernant la demande de la Commune de Vallorbe à ce qu'il plût à LL. EE. de leur accorder encore cent écus blancs bénévolement (?), à cause des gros frais où ils se constitueraient touchant le dessein qu'ils ont de couvrir de tuile la ramure de la nouvelle église qu'ils font construire au dit lieu. Les dits Illustres et Puissants Seigneurs s'étant réfléchis sur la représentation de la dite Commune, et resouvenus que les députés d'icelle ont actuellement mis en avant que cette ramure ne pourrait pas être couverte de tavillons, aussi MM. Très honorés Seigneurs ont eu l'occasion d'entrer dans cette douce pensée, et pour cet effet de leur ordonner gratuitement les quatre cents écus blancs pour leur aider. C'est pourquoi ils ont voulu éconduire pour cette fois et toutes ladite Commune de Vallorbe de leur présente demande, comme étant mal fondée en les renvoyant à se contenter [...] Berne le 10 juillet 1711. Le très Obéissant Serviteur Fischer secrétaire des finances romandes »

Le Secrétaire des finances romandes, Fischer, écrit au bailli pour céder cent écus blancs supplémentaires, en plus des 400 déjà accordés, afin de couvrir la toiture du temple en tuile et non en tavillons. En lisant ce texte, nous comprenons que c'est la Commune de Vallorbe qui souhaite mettre des tuiles, et non LL. EE. qui énoncent cette exigence en échange de leur subside (comme cela a été écrit dans plusieurs écrits d'historiens). Si LL. EE. refusent de donner 100 écus de plus, c'est que Vallorbe doit se contenter, sous-entendu de ce qu'elle a déjà reçu, mais quand même couvrir en tuile.

**13 juillet 1711** « Pièces diverses concernant la construction de la nouvelle église en 1711.

A Monsieur le Gouverneur de Vallorbe, en son absence à Monsieur Vallotton, juge substitué.  
Concerne la toiture du temple de Vallorbe.

Monsieur,

Vous verrez par les lettres ci-jointes que mes Illustres seigneurs de la Chambre Economique veulent absolument que le temple de Vallorbe soit couvert de tuiles, ainsi que les députés l'ont fait entendre dès le commencement à LL.EE., sur quoi vous devrez vous conformer. J'aurais souhaité que le succès de cette affaire eût été meilleur qu'il n'est ; il n'a pas tenu à Monseigneur le Bailli de vous bien recommander, de quoi vous devez être persuadé. [...] Romainmôtier, ce 13 juillet 1711, Très humble et très obéissant serviteur D. Grobéty. »

La tuile est systématiquement préférée pour les temples neufs du canton de Vaud, mais dans l'arc jurassien, comme au Chenit (1726) ou Sainte-Croix (1745), il arrive qu'on couvre en tavillons, de même que dans le Pays d'En-haut.

Concernant le type de toiture, on peut discerner un groupe de toiture « jurassien » avec pavillon et flèche élancée cantonnée de quatre clochetons pyramidaux : Vallorbe 1712, Vaulion 1755 et Mont-la-Ville 1824 (disparu en 1946), ce dernier beaucoup plus trapu. D'une manière générale, les clochetons d'angles rappellent les échauguettes médiévales, mais aussi les flèches bernoises avec clochetons, situés au milieu du pan de toit et non dans les angles (comme à l'ancienne Académie et à l'Hôtel de Ville de Lausanne).

**1894** : dégâts indéterminés signalés à la toiture.

**En 1913-1915** : réfection totale de la flèche (réalisée), charpente et couverture. Projet d'agrandissement des abat-sons (non réalisé comme tel).

En **1914**, le municipal des travaux demande à la Municipalité s'il est nécessaire de conserver le style du clocher avec les quatre clochetons, ou si on peut les supprimer.

Rapport de Huguenin architecte et Lerch en **1913** proposant des travaux de réfection. Devis de fourniture par Decker à Neuchâtel, ferblanterie et couverture, selon album Decker, par Peretti & Cie ferblantier à Vallorbe avec couverture d'écailles en zinc (adoptée dans un premier temps puis non réalisée). Pour la convention pour la charpente, on se réfère à la série de prix Bezencenet 1914. Le Municipal des travaux Barraud plaide pour la couverture en zinc, et n'est pas convaincu par l'Eternit, qu'il trouve trop coûteux à réparer et trop fragile.

Un rapport sur le clocher est rédigé le **27 mars 1915** (sur la qualité des bois) par **Jules Ducret** contremaître charpentier, et **Edmond Huguenin** architecte. Leur constat est qu'il faut entreprendre des travaux, voire qu'il faut remplacer la charpente.

**14 mai 1915** : Lettre de L. Koch, fournisseur à Lausanne, concernant une proposition de couvrir le clocher du temple en **Eternit**, fabriqué à Niederurnen. Il propose soit des tuiles, des tuiles à coins coupés ou des bardeaux en Eternit, couleur rouge, brun-cuivre ou bleu. Il semble que cela soit l'Eternit qui ait été posé, et non le zinc.

Charpente par Jules Addor & Cie, **5 août 1915**

Ferblanterie par Michel Costa, Vallorbe, **30 août 1915**

Travaux de peinture au clocher, à la flèche, aux tourelles, au réveillonage, au coq et au cadran. Adjudication à G. Martin (hoirs d'Henri Martin) le **10 septembre 1921**.

**Janvier 1928** : rapport sur l'état général de la toiture par le chef des travaux de Vallorbe (G 996). Celui-ci propose des réparations pour éviter des dépenses trop onéreuses par la suite.

En **octobre 1952**, on effectue une réfection d'une partie de la couverture. D'après une demande de subside datée du début de la même année, attestée par un préavis du Service de l'enseignement supérieur et des cultes au Chef du Département de l'Instruction publique et des cultes [21 janvier 1952, AMH, A 12'999], nous apprenons que la toiture n'a pas été restaurée lors des travaux de 1937 - dans le devis des architectes Gilliard et Godet, il était question d'une révision et réfection de cette partie du bâtiment [cf. annexe, p. 10]. On souhaite donc remplacer la couverture, qui était **en ardoise**, par une « couverture en tuile vieillie ». Les raisons sont les suivantes : « dans notre pays, surtout du côté du Jura, l'ardoise est un matériau étranger qui n'est pas souhaitable ; l'ardoise présente en outre l'inconvénient « d'asphyxier » les

poutraisons qu'elle recouvre et d'en hâter la désagrégation. Le retour à la tuile du pays est donc excellent ; la tuile vieillie prévue évitera de donner au monument un aspect trop *renové*. »

Les travaux ont été exécutés par l'entreprise de Joseph Costa, de Vallorbe [AC Vallorbe, Réfection d'une partie de la couverture, octobre 1952, fourre n° 18].

Sur les photographies anciennes, on peut voir les différents matériaux de couverture présents sur les pans du chevet, ceux de la nef et du clocher. Sur les cartes postales du fonds AMH, A 170/7, fiche 1, A 29275 et A 29276, on voit bien la couverture ; sur A 29275, on voit encore : les volets sur les fenêtres (seulement côté nord, normalement), ainsi que le vieux cadran d'horloge.

## Restauration de 1937

En 1937, le temple connaît une campagne de rénovation importante, qui apporte des changements considérables quant à son aménagement intérieur. Ce sera le 16 janvier 1938 que l'inauguration du temple rénové aura lieu, après un chantier de moins d'une année. Le besoin de réparer le bâtiment s'était déjà fait sentir au courant de la décennie précédente, en raison de l'état de conservation médiocre de l'enveloppe de l'édifice. La décision d'entreprendre des travaux a été prise en 1925 dans une assemblée composée de membres de l'Église Nationale, qui avait déjà récolté des fonds pour un montant de Fr. 35'000.-. Presque dix ans après, un devis a été demandé aux architectes Gilliard et Godet, dans lequel on remarque qu'il n'est plus question d'une simple restauration, mais de travaux visant également à modifier l'aménagement intérieur, ainsi qu'une partie du gabarit de l'édifice. La fiche d'enquête remplie et signée par les représentants du Conseil de Paroisse à la demande du DIPC, le 26 juin 1952 (AMH, D/7, n° 336), donne un aperçu des travaux menés pour la restauration du temple. Voici ce qui est dit :

En 1937, le temple est entièrement rénové tant à l'extérieur qu'à l'intérieur (AMH, D 7, n°336). Le plancher *suédois*, en linoléum, posé en 1905, est remplacé par un dallage de briques recuites. On surélève, dans la partie est, le chœur, dans lequel la table de communion est déplacée. La chaire est érigée en ambon, à l'angle du chevet. L'orgue est installé à côté de l'entrée. On perce dans la façade nord une nouvelle fenêtre. Le plafond est entièrement reconstruit en caissons de bois. On décore la fenêtre axiale du chevet avec un vitrail de Charles Clément. Des deux côtés de la tour, on aménage deux annexes destinées à recevoir l'une le chauffage à circulation d'air chaud, l'autre la sacristie et les toilettes. Sur la tour du clocher, les cadrans de bois sont supprimés et les chiffres des heures encastrées dans le mur. Les travaux coûtent 75'000 frs, sans les vitraux. Ce sont les architectes **Frédéric Gilliard** et **Frédéric Godet** qui mènent ce chantier.

Cette association d'architectes lausannois est surtout connue pour avoir construit des ensembles d'habitation : par exemple la « cité-jardin » de Prélaz à Lausanne en 1921 et les immeubles locatifs de la Société coopérative d'habitation à Ouchy.

Frédéric Gilliard (1884-1967) est en outre actif dans le domaine de l'archéologie (direction des fouilles de Lousonna), la restauration d'édifices anciens (églises de Villette, Lavigny, Orbe, cathédrale de Lausanne, château de Chillon, nombreux immeubles de la Cité à Lausanne), et la publication d'architecture, notamment celle des vol. vaudois de *La Maison bourgeoise en Suisse*. On lui doit la construction d'églises neuves (Vennes et Bellevaux à Lausanne, Bougy-Villars) ainsi que de plusieurs écoles (Ste-Croix, Renens, Perroy et Arnex, Ecole des métiers à Lausanne avec Dubois & Favarger), etc (voir article DHS, op. cit. par Olivier Pavillon).

La décision de réaménager le temple a été prise dans une assemblée composée de membres de l'Église Nationale, le **30 septembre 1925**, qui a récolté des fonds pour un montant de Fr. 35'000.-. Un préventif a été demandé aux architectes mandatés, Gilliard et Godet, qui arrivait à la somme de Fr. 75'000.-. La différence devait être comblée essentiellement par un subside fédéral de Fr. 25'000.-, visant à pallier le chômage de cette période par le financement subsidiaire d'entreprises dans le domaine de la construction. Le restant devait être fourni par la commune de Vallorbe, qui de toute manière aurait dû entreprendre les travaux les plus urgents pour l'entretien de son temple, à savoir la réfection extérieure [Lettre au Conseil

communal de Vallorbe, 1<sup>er</sup> février 1937 – AC Vallorbe, Restauration du Temple 1937, fourre n° 15, n° 1096 du classement Campiche].

Dans un rapport du 31 mars de la Commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif à la restauration du temple, il résulte que l'État de Vaud participerait pour le 10% des dépenses et la Confédération pour le 20%, soit pour un total de Fr. 22'500.- de subsides. La Commune participerait elle aussi à hauteur de 20%.

D'après le devis détaillé des architectes Gilliard & Godet de **mai 1934**, dans la récapitulation générale, il apparaît que la plus grande partie est prévue pour le réaménagement intérieur, en particulier pour la réfection des menuiseries (plafond). Nous verrons un peu plus en détail de quoi il s'agit, dans le chapitre suivant concernant les aménagements et l'ameublement intérieur.

Pour connaître la nature des travaux dans leur détail, nous pouvons uniquement nous baser sur une comparaison entre le devis des architectes Gilliard & Godet, de mai 1934 [cf. annexe], des photographies d'époque, ainsi que l'observation du temple actuel, à défaut de posséder des factures des travaux qui auraient pu directement confirmer ou infirmer la réalisation de ce qui était prévu dans le devis.

### **Extérieur :**

Sur la façade principale, la transformation des **deux locaux situés de part et d'autre de la tour** apportent sans doute la modification la plus importante dans la partie du gros-œuvre de l'édifice : on a aménagé, du côté méridional, la sacristie et les toilettes, du côté septentrional, une remise pour accueillir le chauffage à circulation d'air chaud. À cet effet, les locaux préexistants ont été complètement démolis pour être entièrement reconstruits. En observant les photographies d'avant et d'après travaux, [photographies - état avant travaux : AMH, A170/7 A 29279 ; état après travaux : AMH, A170/7 A 29280 et A 27036] on peut remarquer les changements suivants : la hauteur des deux corps de bâtiment, autrefois inégale, a été portée au même niveau ; l'organisation des ouvertures a été modifiée et affinée par l'apport de la pierre jaune, ceci pour les encadrements d'une porte de la remise ainsi que pour les fenêtres de la sacristie.

En ce qui concerne les **murs** des façades, on a effectué une réfection des **enduits**, ainsi que des **contreforts**. Du côté de la rue, une **nouvelle fenêtre** a été ajoutée entre les deux existantes, avec un encadrement en pierre ; les **volets**, dont les ouvertures de ce côté étaient munies, ont été supprimés [cf. photographies - état avant travaux : AMH, A170/7 A 29279 ; état après travaux : AMH, A170/7 A 29280 et A27036]. On a refait l'encadrement de toutes les fenêtres, ainsi que de la porte principale et secondaire. **L'œil de bœuf** qui se trouve au-dessus de cette dernière a par contre été créé, comme prévu dans le devis. Les **tambours** des deux portes d'entrée ont été remplacés par des nouveaux. On peut remarquer que les précédents étaient ornés d'un lambrequin en dentelle, peut-être en métal, alors que les actuels affichent dans cette partie un double bandeau en bois, qui complète la charpente du tambour. En ce qui concerne la **tour**, l'encadrement des baies géminées aurait été refait ; les cadrans de bois supprimés pour être remplacés par des **chiffres des heures** en métal, encastrées dans l'appareillage du mur.

Pour la **toiture**, des pièces de **charpente** ont été soit remplacées, soit renforcées. Si le devis correspond à la réalité, on n'aurait donc pas changé la structure de cette partie du bâtiment. Par contre, on aurait refait le plancher sur les poutres ; les **avant-toits** de la nef et du clocher auraient également connu une réfection. D'après le devis, une somme importante était prévue

pour **la couverture et la ferblanterie du clocher et de la nef**. Toutefois, dans un document daté du 21 janvier 1952, il est dit que lors des travaux de 1937, aucune restauration n'avait été entreprise sur la couverture. Par-là, nous pourrions en déduire que peu de choses ont été effectuées à ce moment, sinon un entretien courant de la couverture. Ce n'est qu'une quinzaine d'années plus tard que la volonté de remplacer l'ardoise qui couvrait les toitures par la tuile du pays était à l'ordre du jour (pour plus de détails, cf. le chapitre suivant).

### **Intérieur :**

En ce qui concerne les réaménagements intérieurs, nous mentionnons ici uniquement les modifications de grande envergure ; les détails concernant le décor et le mobilier seront repris un peu plus bas.

D'une manière générale, nous signalons que, d'après la récapitulation générale du devis, la plus grande partie devait être investie pour le réaménagement intérieur, en particulier pour la réfection des menuiseries. Cette dernière opération a été largement conditionnée par la modification de l'orientation du culte, autrefois dirigé vers une chaire placée contre le mur méridional de l'édifice, à droite de l'entrée secondaire, puis vers le chœur du temple. De par ce fait, on change la disposition des bancs et on modifie les éléments suivants :

le **chœur** a été surélevé par un empierrement et un bétonnage de 10 cm et séparé de la nef par une « **balustrade** » en bois. Le passage entre cette partie et la nef a été effectué par l'ajout de **deux marches**, probablement « **en simili** » (d'après le devis). À l'intérieur de cet espace nouvellement défini, on a déplacé la **table de communion**. Le **soubassement** en bois du chœur et de la nef a été maintenu, tout en comblant les lacunes dues au **déplacement de l'orgue**, mis devant l'entrée principale [cf. photographie AMH, A170/7 A 29282 et A 23793], et l'enlèvement de la **chaire** ancienne, remplacée par une nouvelle, érigée en ambon sur la gauche de l'entrée du chœur [cf. photographie AMH, A170/7 A 29281]. Dans la fenêtre située dans le chœur, dans l'axe du bâtiment, on a inséré un **vitrail** représentant la scène de la Crucifixion ; cette dernière était restée découverte suite au déplacement de l'orgue.

On mentionnera également la réfection du bétonnage du **sol** de la nef pour accueillir le nouveau carrelage, en briques recuites ; le **plafond** ancien a également changé de peau par un autre constitué de panneaux en bois croisé.

En **1942**, on perce deux nouvelles fenêtres dans le chœur, qu'on munit de vitraux de Charles Clément. Avec les ouvertures créées dans la nef, ce nouveau percement trahit la volonté de « normaliser » la construction, au risque de lui faire perdre son caractère.

## Travaux divers après 1942

**Nov. 1944** : transformation de la chaufferie

**Sept. 1953** : réfection de l'entrée [AC Vallorbe, fourre n° 19] - travaux de peinture et de menuiserie par l'entreprise Martin Frères à Vallorbe, pour un montant de fr. 556.95.-.

**Janv. 1957** : travaux d'assainissement des combles, traitement de la pourtraison [AC Vallorbe, fourre n° 21]

**Mars 1968** : pose d'un radiateur électrique pour l'organiste [AC Vallorbe, fourre n° 23]

**1969** : remplacement de la sonorisation [AC Vallorbe, fourre n° 25]

**1968-1969** : dégâts à la toiture causés par le violent orage des 5 et 6 janvier 1968 ; les tuiles du toit se sont envolées et brisées [AC Vallorbe, fourre n° 26]

**Janv. - févr. 1973** : à cause de défauts et d'usure de l'appareil des cloches, l'entreprise Jean Ecoffey à Broc est engagée pour une rénovation de cette partie du clocher [AC Vallorbe, fourre n° 27]

## Aménagements intérieurs, mobilier

### Sol

En **septembre 1905**, le sol d'origine du temple, en carrons, bouge, on projette alors d'installer un *plancher suédois*, c'est-à-dire un plancher à base de liège, sorte de linoléum. L'architecte Georges Borgeaud, de Lausanne, prospecte dans ce but. L'entreprise Dubois d'Yvonand apporte les preuves de son savoir-faire dans ce domaine en produisant des lettres d'entreprises de la région satisfaites des qualités de ce type de sol, qui est entre autres : solide, chaud et pratique d'entretien. Finalement, c'est Albert Scheurer de Vallorbe qui est retenu pour poser le nouveau sol, fourni par la Fabrique suisse des lièges et matériaux isolants à Dürrenäsch en Argovie. Une convention est signée avec cette fabrique.

### Bancs

Le **19 mars 1734**, on signe un contrat pour les bancs:

« Cahier des charges pour la fourniture et pose de bancs dans le temple, travail exécuté par Jérémie Olivier Vallotton et Jérémie Dubuisson Convention pour les bancs de l'Eglise

Nous soussignés **Jérémie Olivier Vallotton** et **Jérémie Dubuisson** avons fait pache et convention avec Mr le Maisonneur et Gouverneur pour ranger les bancs de l'Eglise de la manière suivante.

1° Nous devons équarrir et aplanir les lattes dans lesquelles les dits bancs doivent être enchâssés dans des plages (?) à jour, avec une doucine des deux côtés des dites lattes.

2° Nous recouperons tous les bancs qui seront à recouper pour les rendre tous uniformes en longueur à chaque parchet de bancs.

3° Il y aura une allée entre les bancs des hommes qui sont au chœur du temple. Et une de même au parchet du côté de la tour.

Tellement que tous les bancs tant d'hommes que de femmes et d'enfants seront enchâssés des deux bouts dans les dites lattes.

4° Nous devons faire cinq bancs neufs courts pour être posés où il nous a été indiqué. [...] »

*doucine* : moulure à deux courbes

On a dû récupérer certains bancs de l'ancienne église pour les disposer dans le nouveau temple.

Nous apprenons ici quelques éléments sur la disposition intérieure : les bancs des hommes étaient disposés dans le chevet, avec une allée centrale. Il y avait un groupe de bancs du côté de la tour.

Le long des murs de la nef et du chevet sont installés des bancs en bois surélevés d'une marche prenant appui sur des lambris au moulures chantournées, placées ici dès l'origine certainement. On peut les voir sur un plan du **27 septembre 1904**, où la construction d'une **galerie** est projetée, donnant l'occasion d'un beau plan aquarellé par **Charles Borgeaud**, architecte à Lausanne.

Un plan bleu de **28 mars 1905** montre des projets pour des bancs, un projet pour les enfants, un pour les adultes. Soumission le **24 janvier 1906** à laquelle répondent Henri Feldmann, charpentier à Vallorbe, Louis Byrde, Antoine Gamba, Théodore Holtzer, Jacques Déglise. Il subsiste aujourd'hui deux bancs de cette époque, mais pas réalisés sur le plan de Borgeaud, d'après ce que nous avons vu à l'intérieur du temple, un à droite de l'entrée ouest, et un proche du chevet sud.

Aujourd'hui des chaises, de production industrielle, ont remplacé les anciens bancs d'origine, de même que ceux de 1904. Quant aux bancs appuyés contre les parois, ils sont heureusement toujours en place.

La disposition actuelle des chaises, faisant toutes face, bien alignées, à la chaire et à la table de communion placées au début du chevet, accentue fortement l'orientation longitudinale de la nef, et par là-même, rend l'aménagement intérieur un peu monotone. La disposition des bancs autour d'une chaire centrée au milieu de la nef, comme ça a été le cas jusqu'en 1938, semble plus intéressante. Cela permet d'apporter de l'animation à un espace très vaste, qui demande une organisation bien structurée.

## Chaire

A l'origine, à notre avis, la chaire d'origine devait se trouver en face de l'entrée sud, où il n'y avait alors pas de fenêtre. A une époque plus récente, celle-ci a été (dé)placée à côté de l'entrée sud (selon un dessin non daté, on y accédait par un petit escalier en bois et elle était surmontée d'un abat-voix ; son style était typique des chaires du 18<sup>e</sup> siècle réalisées dans notre canton), puis en 1937, on l'a supprimée et remplacée par une nouvelle chaire installée dans sa situation actuelle, au début du chevet nord. Celle-ci est en noyer. D'après le devis, il s'agit d'une « chaire neuve en forme d'ambon, avec escaliers », pour un prix de Fr. 1'200.-.

Elle se caractérise, comme le plafond, par un style oscillant entre une tradition ancienne (l'ambon roman) et le modernisme (structure de panneaux rectangulaires en bois, où l'effet géométrique domine, comme dans le plafond).

## **Table de communion**

### **12 novembre 1714**

« Par accord et convenance fait ce jourd'hui 12<sup>me</sup> novembre 1714 entre Monsieur le capitaine Vallotton de Vallorbe et Mr Jacques Porchat de Penthalaz maçon demeurant à La Sarraz. Cependant sous l'approbation de MM. Du Conseil de Vallorbe pour faire une table dans le temple dudit Vallorbe de la pierre de la Sarraz [...] »

Nous apprenons ici que la table est en pierre de la Sarraz, réalisée en 1714 par **Jacques Rochat**, de Penthalaz, maçon à La Sarraz.

Marcel Grandjean nous apprend que le type de tables de communion le plus courant est à deux pieds, mais il y a des variantes formant plusieurs groupes. Certaines, rectangulaires, ont pour support des dalles placées verticalement, contournées à leurs extrémités libres, comme à Vallorbe (1714) et à La Tour-de-Peilz (1734).

La table de communion, avant son emplacement actuel au milieu du chevet, était disposée à l'entrée du chevet sud, dans une orientation opposée à celle d'aujourd'hui, presque sous la chaire, dans son emplacement antérieur.

## **Plafond**

A l'origine le plafond du temple était en berceau, lambrissé en planches de sapin vernies et clouées sur des poutres, comme dans les temples d'Oron, de Mézières, et Avenches.

C 690 : en **1901**, un rapport est commandé sur l'état du plafond à **Henri Verrey** et Alfred Heydel architectes à Lausanne. Ils constatent que celui-ci est encore en bon état, et ne risque pas de se détacher. Ils examinent aussi la charpente : même constat.

Un joli projet de **1904**, déjà mentionné pour les bancs, aquarellé par **Charles Borgeaud**, architecte à Lausanne, est alors proposé pour construire une **galerie en bois** à l'extrémité ouest de la nef, non réalisée. Ce dessin nous montre encore l'ancien plafond lambrissé.

En **1937**, le plafond d'origine est remplacé par un plafond dit « à caissons » avec luminaires carrés intégrés dans celui-ci. L'expression de cet élément semble vouloir se situer entre la tradition (plafond à caissons), et le modernisme (luminaires carrés intégrés).

## **Peintures murales**

Elles datent de **1937** et ont été réalisées par Ernest Correvon (peintre-restaurateur né à Vevey en 1873, mort à Lausanne en 1965). Les thèmes des peintures sont des versets bibliques, un agneau portant le labarum, et l'Alpha et Oméga, traités en grisaille, de manière très sobre et symbolique. Le peintre Correvon est surtout connu pour avoir effectué de nombreuses restaurations de peintures bernoises et médiévales au début du 20<sup>e</sup> siècle (notamment Romainmôtier, Chillon, l'Ancien-Evêché, l'église St-François, le château St-Maire à Lausanne, Chavornay, Orny, Curtilles, Donatyre, Cully, St-Prex). Par contre, les créations personnelles, comme celle de Vallorbe, sont assez rares dans sa production. On peut tout de

même signaler une intéressante Sainte Cène dans le chœur du temple de Nyon, paroi ouest, datant de 1925-1926, où la part artistique est plus importante qu'à Vallorbe.

## Orgues

En **1889**, une souscription pour un orgue est menée, aboutissant à l'inauguration de son installation le 2 juin 1890. Il s'agit d'un orgue Walcker comportant 14 jeux. Une carte postale (du fond AC Vallorbe, Réfection complète des orgues, février 1954, fourre n° 20, datant d'avant les travaux de restauration de 1937) nous montre les anciennes orgues à leur premier emplacement dans le chœur.

**Novembre 1928** : devis pour la réfection de l'orgue par la maison Kuhn.

Lors des grands travaux de restauration de **1937**, l'orgue, qui se trouvait jusqu'alors dans le chevet, est déplacé à côté de l'entrée principale. À cet effet, on a engagé la Manufacture de grandes orgues Th. Kuhn SA, à Männedorf (ZH), pour suivre le démontage, magasinage et remontage de l'objet.

**Févr. 1954** : réfection complète des orgues par la Manufacture Kuhn [AC Vallorbe, fourre n° 20]. D'après le devis du 4 juin 1953, il est question d'un relevage complet des orgues (fr. 1'380.-) ainsi que d'une amélioration sonore (fr. 3'970.-).

**1965** : remplacement des anciennes orgues par celles provenant de l'**Expo'64** à Lausanne [AC Vallorbe, fourre n° 22] par la **maison Kuhn** de Männedorf. Pour ce faire, un Comité des nouvelles orgues du Temple de Vallorbe est créé et un subside cantonal demandé [cf. Mémoire du Comité]. La fête d'inauguration des nouvelles orgues s'est tenue le 28 février 1965 [photographie après l'installation des orgues, fourre n° 20].

## Objets de culte

Sont répertoriées trois channes de 1819 en étain. Deux coupes de 1689 en vermeil avec inscription « Moyse Favre Chatelain et Gouverneur de Vallorbes ». Un plat en étain et un pot de baptême de 1934 en argent. Une bible ancienne de 1744.

## Fonts baptismaux

Ils furent refusés par les Conseils en 1740.

## Vitraux

Les vitraux du chevet sont dus à l'artiste vaudois Charles Clément. Sophie Donche Gay apporte un certain nombre d'éléments sur ce personnage dans son livre sur les vitraux modernes de la cathédrale (op. cit.) :

*J'ai toujours considéré le vitrail d'église avant tout comme un moyen de créer une atmosphère. Accentuer le mystère, favoriser la rêverie, la méditation, en plongeant dans la pénombre tout l'inutile du décor. Libérer l'esprit. Rien n'est plus défavorable au recueillement que la grande lumière de la place publique – c'est le forum. Le sanctuaire doit faire rentrer le croyant au fond de lui-même.*

(Charles Clément, in *Clément, pétrisseur des mondes*, p. 148)

D'ascendance terrienne par sa mère, Clément (1889-1972) manifeste, dès l'adolescence, une attirance particulière pour la campagne vaudoise, qu'il parcourt en tous sens, observant silhouettes et personnages, captant au travers d'une expression immédiate les habitudes et mœurs villageoises, souvent d'un œil satirique. Il réalise de nombreux dessins et gravures, publiant même, à vingt ans, un recueil de caricatures qui suscite de vives émotions.

La fin de la Première Guerre mondiale coïncide pour Clément avec l'éclosion d'une pratique monumentale où alternent peintures murales et vitraux, disséminés dans des églises vaudoises : Arnex (1922), Agiez (1923), Colombier-sur-Morges (1924), Moudon (1927). Des thèmes historiques, comme la reine Berthe, ou des figurants en habits paysans y apparaissent déjà. En 1928, Charles Clément, alors qu'il réside à Paris, reçoit une très importante commande pour les nouveaux vitraux pour la cathédrale de Lausanne. Ses œuvres occupent tout le niveau inférieur de la cathédrale, à l'exception du déambulatoire. Les thèmes en sont : *La Vie chrétienne* (cinq baies), la *Consécration de la cathédrale de Lausanne par le pape Grégoire X en 1275* ; *La Dispute de Lausanne* ; *Le Major Davel, pieux Martyr et annonciateur de notre liberté*, *L'Institution des Innocents*, *Notre Dame de Lausanne*, *La Nativité et l'Adoration*, *La Présentation au temple* ; *Le Miroir des Sciences*, *Le Miroir historique*, *Le Miroir moral*. Ses personnages y sont un peu rigides, avec une expression sommaire tels des marionnettes, et contrastent avec les figures drapées, aristocratiques de Louis Rivier. Le Christ du *Miroir historique* par exemple, très primitif, semble taillé dans du bois, et la Vierge de *Notre-Dame de Lausanne* tout droit issue d'une tradition paysanne : ce sont les petites gens et leurs travaux qui incarnent les figures bibliques.

A Vallorbe, cinq vitraux sont réalisés par Charles Clément prenant place dans les cinq pans du chevet, en plusieurs étapes chronologiques. Les thèmes en sont du nord au sud : L'Annonciation (1952), La Nativité (1942), La Crucifixion (1937), La Résurrection (1942), L'Ascension (1952).

A l'origine, seules trois fenêtres existaient dans le chevet, et, en 1937, à l'occasion de la restauration de l'église, Clément, fournit un nombre égal de projets.

Malgré une chronologie étendue, de 1937 à 1952, et une évidente évolution stylistique de l'artiste, le programme iconographique ainsi que l'effet d'ensemble sont tout à fait cohérents. La technique appliquée par Clément est intéressante, et proche de celle de ses confrères (Casimir Reymond, Charles-Albert Cingria ou encore Marcel Poncet), bien qu'il l'applique de manière très personnelle. Pour bien la percevoir, il faut s'approcher des verres. On se rend alors compte que Clément utilise beaucoup de peinture, appelée grisaille ou patine, pour, dans un premier temps, obscurcir les verres à grands traits sur presque toute leur surface, qu'il gratte, ensuite, à l'aide de spatules, afin de dégager certains endroits et les rendre plus lumineux, ou encore apporter du modelé aux personnages et du relief aux drapés. Cette technique, couramment utilisée en cette période, s'explique, selon Casimir Reymond, par le fait que les verres modernes sont trop parfaits et uniformes, qu'ils ont un pouvoir de rayonnement trop fort, devant être canalisé par l'apport de peinture, et permettre ainsi les nuances. De plus, une atmosphère assombrie, toujours selon cet artiste, est propice au recueillement [*Casimir Reymond*, ouvrage collectif à paraître fin 2008].

Les vitraux de la nef sont antérieurs : « La nef est éclairée par six autres baies possédant des verrières à dessin géométrique, placées en 1907 par un verrier de Lausanne, et n'ayant pas un caractère artistique spécialement marqué. » [lettre de l'archéologue cantonal au Département de l'Instruction Publique et des Cultes de Lausanne, 3 mai 1941, AMH, A 12'995/1]. Il s'agit peut-être d'une œuvre de l'atelier Guignard et Schmid.

Les documents anciens montrent qu'il y avait pour le moins dans trois douzaines d'églises ou de temples des vitraux héraldiques, peut-être plus systématiquement au centre et à l'est du canton qu'à l'ouest : à Vallorbe, en **1713-1714**, par **Jacob Führer** (ACV, Bp 40/13; Bp 40/32, c. bail. 1713-1714 ; Bp 1/39, man. rom., 361, 9 juin 1712).

## **Aménagements extérieurs**

### **Enduits / crépis extérieurs**

Mai **1901** : rustication et peinture des façades du Temple par Martin frères gypsiers peintres.

### **Cloches et sonnerie**

La plus ancienne cloche date de **1666** et provient de l'ancienne église St-Pancrace. Elle fut fondue à Pontarlier par G. Livremon. En 1915, elle a été transférée au nouveau collège. Les trois autres, harmonisées en ré majeur, datent, pour la plus grosse de **1830** (fondue à Couvet par les frères Borle, avec une riche iconographie florale), et les autres de **1876** (fondues par Gustave Treboux de Vevey). Celle de 1830 porte l'inscription : « puisse cette cloche appeler tous les habitants de Vallorbe à écouter la parole de vie afin qu'ils la gardent dans leur chœur. » Cette nouvelle cloche est appelée « La Conseillère » parce que les noms des membres des deux conseils de l'époque y figurent.

En 1875, l'ouvrage de Vallotton rappelle que « après quelques modifications, l'ordre de sonnerie date de **1743** et même à certains égards de plus loin. Il consiste à donner dès huit heures et neuf heures du matin le signal du sermon de dix heures, cela afin d'avertir les habitants des maisons foraines, dont plusieurs sont éloignées d'une bonne lieue ; à sonner les trois cloches pour y appeler les fidèles ; à ébranler les deux petites pour le culte de l'après-midi, la seconde seulement pour la prière sur semaine (qui ne se fait que pour baptême et mariage). Elles restent muettes pour les ensevelissements, ce qui, à notre avis, est une lacune, aussi les cortèges funèbres ne comptent guère que des parents, sauf pourtant le dimanche. - Dans l'ordre civil, la petite cloche retentit à trois ou quatre heures pour le réveil, à huit heures du matin et une heure de l'après-midi pour l'école ; la grosse chaque jour à midi et, pour la retraite, à huit ou neuf heures du soir. Les incendies du dehors sont annoncés par les deux petites cloches, ceux de l'endroit par les trois cloches sonnantes à pleine volée. Seule, *la Conseillère* appelle les électeurs à remplir leurs devoirs civiques. »

### **L'horloge**

Un article conservé dans les AC de Vallorbe, portant la signature de Martin, retrace l'histoire de celle-ci.

Cahier des charges et autres pièces concernant l'établissement d'une horloge dans la tour du temple

« A Bellefontaine, ce **3 avril 1719**

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre par laquelle vous me marquez que vos messieurs des deux conseils de Vallorbe prétendent que l'horloge sonnante sur les deux cloches de l'église du dit Vallorbe, après que la dite horloge aura sonné, elle répétera la même heure sur l'autre. Comme vous me demandez, je trouve que vous vous aurez un bon conseil de faire sonner l'horloge sur les deux cloches. Cela nous donnera du travail, de plus il faut faire deux sonneries dans ladite horloge. Mais comme espérant que la dite horloge nous fera de l'honneur, nos messieurs se seront pas ingrats de me donner quelque chose par dessus le marché, ainsi que je vous envoie un homme pour porter la lettre que je vous écris, et vous aurez la bonté de faire réponse et lui donnerez le louis d'or que vous avez promis dans notre poche, je vous prie de faire manger le présent porteur. Je salue notre père et nos oncles et suis véritablement, Monsieur, votre très humble obéissant serviteur Pierre Alexis Mayet ».

L'horloger **Pierre Alexis Mayet** est le premier fournisseur d'horloge pressenti pour le temple de Vallorbe. Sa proposition de réparation, un peu pressante, n'a pas été suivie, car dans la missive suivante, on lit une convention avec l'**horloger Jean-Pierre Brocard de Vallorbe** pour une nouvelle horloge :

« du 8 octobre 1719

Convention a été faite avec le sieur Brocard maître horloger d'Orbe pour faire une horloge pour l'honorable Commune de Vallorbe, comme suit ci-après.

La dite horloge devra être de la hauteur et largeur convenable pour être posé sur la tour du dit Vallorbe.

Devra être faite à dit de maître et expert horloger, sans défaut, bien asserré, et tournant sur le laiton à pendule, en un mot d'une manière qu'il n'y manque rien. Lequel sieur Brocard devra rendre posé en frappant ou sonnante sur les deux cloches dudit Vallorbe à deux minutes de distance à ses frais et dépens, sauf pour ce qui concernera la charpente et les cordages que la dite commune fournira de même que le contrepoids. Il devra maintenir à ses frais lad. Horloge trois ans. Au moyen de quoi sera payé audit sieur Brocard la somme de cinquante cinq écus blancs de trente batz pièce argent couvrant à contentement dudit Maître, et à la fin de l'ouvrage lui sera fait un honnête repas.

De plus, le dit sieur Brocard aura encore la vieille horloge dudit Vallorbe outre la susdite somme, sauf les cordages et contrepoids qui resteront à lad. Commune, pour s'en servir à l'usage du neuf s'ils sont propres.

De plus, la dite Commune devra envoyer quérir la dite horloge à Orbe dès qu'elle sera faite pour Noël prochain au plus tard ; et laquelle horloge devra peser pour le moins deux quintaux. [...]

« Je prie Monsieur le Gouverneur Matthey de représenter à Messieurs du Conseil de Vallorbe, qu'il me faut avec justice payer le surplus de la pesanteur du fer que j'ai mis pour la bonté de leur horloge, qui sans cela ne l'aurait été comme elle est [...] 5 juin 1720. Jean-Pierre Brocard. »

On lui rendra du fer en barre.

*horloge* est un mot masculin dans ces documents, nous l'avons féminisé.

Nous n'avons pas transformé *horlogeur* en horloger, car la formule est jolie et encore bien compréhensible en français moderne.

Nous apprenons que Brocard a pu garder la vieille horloge qui devait provenir de Saint-Pancrace.

Selon Vallotton, les cadrans ont été renouvelés en **1787 ou 1788** et coûtèrent deux cent dix florins. L'horloge de Brocard a fonctionné jusqu'en 1887.

**Fin 1887**, on étudie des soumissions pour une nouvelle horloge, celle de Bailly-Comte de Morez et de **Prost-Jaquet**, également de Morez. C'est ce dernier qui reçoit la commande. La lettre datée du **12 janvier 1888** est signée par J. Jaquet et Auguste Maillefer.

### **Le coq ou « pollet », et ses turlupes**

Marcel Grandjean relève ceci : on pense souvent que les coqs sont un emblème typiquement protestant, ils n'en remontent pas moins au cœur du Moyen Age, comme le fait est attesté aussi dans le Pays de Vaud : ils symbolisent le temps, la vigilance et la prière. Ces coqs, ou « pollets », comme les appellent joliment les textes régionaux, sont parfois montés eux-mêmes en girouettes. Les croix, coqs et pommeaux s'accompagnent quelquefois d'éléments de ferronnerie et de tôle, de « turlupes » (comme à Montpreveyres, 1757), ce sont ces groupes de volutes qu'on voit encore, par exemple, à l'abbatiale de Payerne et aux temples de Vallorbe, Ballaigues, Fiez, Carrouge, Cuarnens, Corcelles-sur-Chavornay, Villars-Tiercelin et Chêne-Pâquier.

### **La terrasse**

**22 novembre 1901** : une barrière avec garde-corps en métal est posée par **V. Viotti**, de Vallorbe. Le choix se porte sur un modèle très simple en forme de lance (voir G 499).

**Mai 1902** : un mur est prévu sur la terrasse. Soumission le 21 septembre 1901 : engagement de **Ulysse Martin** (maçonnerie, escalier, mur autour de la terrasse).

**22-24 mai 1902** : travaux d'aménagements de la terrasse. Terrassements par **Emile Piccinelli**.

**Juin 1912** : pavage du porche avec inscription DIEU EST AMOUR. Réalisé ?

**Janvier 1923** : projet de mur. Escalier et garde-corps côté rue (G 905).

## **La cure de Vallorbe**, attenante au temple, d'après Monique Fontannaz

A partir du milieu du 18<sup>e</sup> siècle, un pic apparaît dans la construction des cures érigées par les autorités bernoises dans le Pays de Vaud. En effet, entre 1752 et 1758, on ne dénombre pas moins de dix-sept cures reconstruites entièrement.

D'après l'étude très complète de Monique Fontannaz sur les cures vaudoises, celle de Vallorbe fait partie, de par sa typologie, d'un ensemble regroupant L'Isle, Vallorbe et Saint-Cierges. Leur plan se caractérise par l'influence, à des degrés divers, d'un même modèle alémanique.

En réponse à une lettre du bailli de Romainmôtier, datée du 16 janvier 1753, qui les avisait de la nécessité de construire une nouvelle cure à Vallorbe, les Bannerets romands envoyèrent, le 3 février, un plan d'Emanuel Zehender qu'ils venaient d'approuver pour la cure de Trub en Emmental. « Les plans et devis de l'architecte Delagrance montant toujours très haut », ils chargèrent le bailli de voir si le projet de Trub était réalisable à Vallorbe. Le 30 mars, un projet de Delagrance, dressé probablement sur le modèle imposé et s'élevant à 17'375 florins, était soumis à l'examen de Zehender qui formula quelques remarques. Après les explications fournies par Delagrance, on persista à trouver certains articles trop chers ou superflus, et l'on proposa de demander à l'architecte genevois [Jean-Michel] Billon, qui travaillait à ce moment-là au pont d'Echandens, pour quel prix il entreprendrait cette construction. Cette idée fut abandonnée après que le bailli eut répondu lui-même aux griefs, d'ailleurs relativement mineurs, adressés au projet. On chargea alors Delagrance de faire un second devis réduit, qu'il fournit le 18 septembre 1753 « selon les plans qui [lui] ont été remis par sa Très Noble Seigneurie Ballivale de Romainmôtier, lesquels plans il a reçu des Illustres Seigneurs de la chambre économique... ». Les dépenses devaient s'élever à 16 105 florins pour bâtir la cure elle-même et à 875 florins pour aménager en grange une partie de l'ancien édifice.

Dans la mesure où l'on peut le confronter avec les indications données par le devis, le bâtiment actuel semble bien correspondre dans les grandes lignes au projet tel qu'il fut accepté le 3 décembre 1753, mis à part quelques détails de l'élévation et de l'aménagement intérieur. Pourtant, on constate que la cure actuelle de Vallorbe ne ressemble pas en tous points à celle de Trub. Celle-là conserve le plan des cures vaudoises précédentes, avec deux grandes pièces et une petite, s'ouvrant par cinq fenêtres sur la façade sud. Dans les dimensions générales de l'édifice et dans le plan de la partie arrière, Vallorbe suit en revanche de manière fidèle le modèle de Trub : de la porte latérale, on débouche sur un vestibule d'où part l'escalier d'une volée droite à quartier-tournant, appuyé à l'intérieur de la face nord, puis on parvient à la cuisine. Le « poêle » de ménage et le cabinet d'étude en tout cas doivent avoir été boisés dès l'origine. Il reste l'un des quatre fourneaux prévus dans le devis et probablement la cheminée de la pièce sud de l'étage.

*Les cures vaudoises*, op. cit, p. 174-177

## Conclusion

L'architecture du temple de Vallorbe se compose d'éléments typiques de l'époque de reconstruction de nombreux lieux de culte vaudois : une vaste nef longitudinale terminée par un chevet à plusieurs pans, sorte de chœur aux réminiscences gothiques, mais adapté à la manière protestante, qui exige un espace semblable à celui d'un auditoire. La simplicité des éléments de décor correspond bien à l'esprit du culte réformé.

Le clocher-porche, appelé dans les sources *tour*, affiche, ne serait-ce que par son nom de tour, une volonté de se signaler fortement dans le paysage. Cette tour revêt plusieurs fonctions pratiques et symboliques : clocher, porche d'entrée, tour d'horloge, repère visible de loin, ou « porte des cieux » comme indiqué au-dessus de son entrée. Elle donne lieu dans les sources à un contrat particulier avec les maîtres maçons, de même que sa mise en œuvre, avec la construction d'une grue. Le traitement de la tour, différencié en façade (pierre apparente et chaînage en harpe), lui donne un relief particulier par rapport à la nef, traitée de manière beaucoup plus lisse. La toiture de la flèche de la tour fait aussi montre d'une recherche particulière, rappelant à la fois les flèches gothiques des cathédrales et les clochetons que les bernois ont installés sur leurs bâtiments publics (Hôtel de ville et ancienne Académie de Lausanne par exemple).

L'architecture extérieure est simple mais soignée, comme en témoignent les précisions concernant le traitement des pierres dans les contrats passés avec les maîtres-maçons : les ébrasements des fenêtres, les chaînages en harpe, la belle harmonie des façades. Aujourd'hui cette harmonie s'est quelque peu assoupie sous un crépi grisâtre et trop uniforme, semblant de plus camoufler les encadrements des fenêtres d'origine et les chaînes d'angle du chevet, repères architectoniques importants qui rythment habituellement les façades et savent leur donner vie.

A notre avis, si nous pouvons nous le permettre dans le cadre de cette étude historique, l'intérieur du temple comme l'extérieur méritent une réflexion, dont le but serait d'apporter une meilleure mise en valeur de l'architecture, et aussi de l'usage donné au bâtiment. L'idée serait de retrouver certaines caractéristiques architecturales estompées, mais importantes pour la lecture du bâtiment, tout en permettant un apport contemporain de qualité.

## Légendes des illustrations

Page 1 :

En haut à gauche : carte de Vallorbe **1707**, non signée. On y voit l'emplacement de l'ancienne église Saint-Pancrace (désignée ici par l'inscription « le temple »), et le nouveau temple déjà figuré, alors que la construction n'a même pas encore commencé, mais représenté dans le sens inverse d'aujourd'hui.

En haut à droite : fragment de plan de Vallorbe levé en **1708** par Jérémie-Olivier Vallotton (ACV GC 1629, copie). Une grande importance est donnée sur dessin à la tour du temple, également placé en sens inverse.

Au milieu : eau-forte de Jakob Samuel Weibel, 1832. La vue de Weibel, la plus ancienne vue connue du temple montre une entrée en plein cintre au sud avec auvent couvert en tuiles, reposant sur des colonnes en bois et masquant les autres ouvertures, une nef passée en blanc ou en clair, contrastant avec le clocher et sa chaîne d'angle harpée en pierre apparente. Ce dernier est flanqué de deux petits édifices, servant de dépôt et bûcher. Cette vue est peu conforme à la réalité, on a l'impression que la tour est séparée de la nef, et que cette dernière n'est éclairée par aucune fenêtre.

En bas : détail d'une gravure de Emile-David Turrian, 1896. La gravure, tirée des *Temples nationaux du canton de Vaud*, montre l'édifice caché derrière une frondaison d'arbres, d'où ressort le sommet du clocher, et, au-dessous des arbres, un édicule est accolé à celui-ci. La terrasse n'est alors pas encore pourvue de barrières, et son talus est sillonné de sentiers la longeant. C'est en 1902 qu'on installera une barrière et un mur.

Page 2 : photographie du temple entre 1915 et 1938. © Bibliothèque nationale suisse, Archives des Monuments historiques, Berne.

La couverture du clocher est alors en plaques d'Eternit, posée en 1915, lors de la restauration du clocher et du changement de cadran d'horloge (celui-ci porte la date de 1915). Le garde-corps en métal de la terrasse est formé de « lances », posé en 1902, et, celui bordant l'escalier menant à la route, posé en 1923. l'escalier date aussi de 1923.

Page 3, en haut : photographie du temple et environs entre 1915 et 1938. © Bibliothèque nationale suisse, Archives des Monuments historiques, Berne.

Page 4. vues depuis l'Hôtel de ville actuel (photos 2008)

Page 5 : au milieu, projet de pavage devant la porte d'entrée

En bas : annexe de la tour aménagée en 1938

Page 6 : Façades en 2008.

Les encadrements des fenêtres semblent masqués par le crépi actuel. De plus, selon le contrat de 1711, les angles du chevet devraient être marqués eux aussi par des chaînes en pierre de taille, traitées à la boucharde.

Page 7 : baie en plein cintre avec ébrasement

Page 9 : en bas, escalier, mur et garde-corps métallique datant de 1923

Page 11 : en haut, projet de galerie à l'entrée par l'architecte Charles Borgeaud de Lausanne

En bas : en-tête publicitaire de la Fabrique suisse des lièges et matériaux isolants à Dürrenäsch

Page 12 : projets de bancs pour le temple, plans bleus datés du 27 septembre 1904, par Charles Borgeaud, certainement non réalisés.

Page 13 : en haut, projet de banc, dessin.

En bas, ancien banc de **1906** certainement, situé à l'entrée de la nef.

Page 14 :

En haut : oculus percé en 1938 au-dessus de l'entrée sud, avec vitrail représentant « Pierre Viret Réformateur vaudois », non signé, non daté, mais attribuable à l'atelier de Guignard et Schmit, de Lausanne, verriers qui ont réalisé les vitraux du chevet, sur des cartons de l'artiste Charles Clément.

En bas : L'Annonciation dans chevet nord, par Charles Clément, 1952

Page 15 :

Vitraux du chevet par Charles Clément

De gauche à droite et de haut en bas :

La Nativité, 1942

La Crucifixion, 1937

La Résurrection, 1942

L'Ascension, 1952

Page 16 :

En haut : la table de communion en pierre de la Sarraz, réalisée en 1714 par Jacques Rochat, de Penthelaz, maçon à La Sarraz.

Au milieu : la chaire en noyer réalisée en 1937, en forme d'ambon auquel on accède par un escalier.

En bas à gauche : bancs de bois placés le long des parois intérieures, liées à des lambris avec panneaux chantournés (avec courbes et contre-courbes typiques du 18<sup>e</sup> siècle)

En bas à droite : peinture de Ernest Correvon illustrant le verset : « L'éternel est ma lumière et mon salut », 1938

Page 17 :

En haut : en-tête publicitaire de la maison Prost à Morez

Au milieu : projet de cadran d'horloge portant la date de 1915 (réalisé)

En bas : projet de nouvelles ouvertures au clocher, c'est-à-dire agrandissement des anciennes.

Page 18 : cette photographie d'avant les travaux de 1938 nous apporte de nombreux éléments très intéressants : on y discerne les vitraux de 1907, à motifs géométriques ; les baies sud ont un petit store pour diminuer l'effet des rayons du soleil. On distingue la chaire au sud, avec son abat-voix. Les murs reçoivent deux frises décoratives, sûrement peintes au pochoir. Le plafond en berceau est bien visible ici, avec sa structure en lames de sapin, avec les luminaires 1900. Le chevet n'est pas surélevé. Les bancs sont ceux installés en 1906. Le sol est celui de 1905, en linoléum. Un poêle chauffe le chevet, qui est en grande partie occupé par l'orgue de 1890.